

**Arrêté du 28 mai 2021 portant cessation de fonctions et nomination  
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de proximité de Mantes-la-Jolie**

**NOR : JUSB2116617A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;*

**ARRÊTE**

**Article 1**

Il est, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021, mis fin aux fonctions de Madame Alexandra BYSTRON (NDANGANG), directrice principale des services de greffe, en sa qualité de régisseuse intérimaire au tribunal de proximité de Mantes-la-Jolie.

**Article 2**

Madame Alexandra BYSTRON (NDANGANG), directrice principale des services de greffe, est, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021, nommée régisseuse titulaire au tribunal de proximité de Mantes-la-Jolie.

**Article 3**

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Versailles, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 28 mai 2021,

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par déléation,

P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes

La cheffe du bureau des carrières et de la mobilité  
professionnelle,

Aude TORCHY

